



COMPTABILITÉ
ASSISTANCE
CONSEIL

**UNION DEPARTEMENTALE DES
ASSOCIATIONS FAMILIALES
DU VAL D'OISE
(UDAF 95)**

28, rue de l'Aven
95800 CERGY

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023



**UNION DEPARTEMENTALE DES
ASSOCIATIONS FAMILIALES
DU VAL D'OISE
(UDAF 95)**

**28, rue de l'Aven
95800 CERGY**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Union Départementale des Associations Familiales du Val d'Oise (UDAF 95) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

9

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

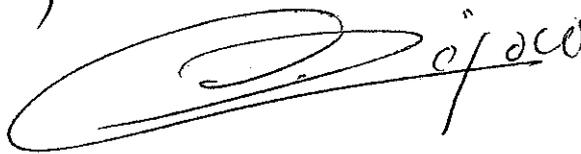
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint-Denis, le 22 mai 2024

9


COMPTABILITE ASSISTANCE CONSEIL
Commissaire aux comptes
Christian DEJOIE

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

9

COMPTES ANNUELS

- BILAN ACTIF -

UDAF 95

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N			N-1
	01/01	31/12	31/12	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	3 179	3 179		
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	131 193		131 193	131 193
Constructions	743 428	77 914	665 514	709 341
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	300 552	142 460	158 092	75 745
Immobilisations corporelles en cours				91 133
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 845		1 845	1 845
TOTAL I	1 180 197	223 553	956 644	1 009 257
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				551
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	121 529		121 529	237 237
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	146 107		146 107	114 878
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	923 827		923 827	823 023
Charges constatées d'avance	3 605		3 605	9 828
TOTAL II	1 195 069		1 195 069	1 185 517
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	2 375 266	223 553	2 151 712	2 194 774
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

↪

- BILAN PASSIF -

UDAF 95

du 01/01/2023 au 31/12/2023

FONDS PROPRES	N	N-1
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires sans droit de reprise	4 371	4 371
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	649 821	499 795
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	33 280	33 280
Autres réserves	718 050	568 025
Report à nouveau	41 898	111 115
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	90 175	203 957
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	45 505	80 807
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Situation Nette (sous-total)	843 105	797 599
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	27 444	27 444
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	870 549	825 042
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	36 335	87 294
TOTAL II	36 335	87 294
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	51 176	51 176
TOTAL III	51 176	51 176
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	712 205	762 580
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 844	69 466
Dettes fiscales et sociales	302 384	298 337
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	85 887	95 546
Produits constatés d'avance	47 333	5 333
Instruments de trésorerie		
TOTAL IV	1 193 654	1 231 262
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL DU PASSIF ((I+(II+III+IV+V))	2 151 712	2 194 774
Renvois :		
(1) Dettes :		
à Plus d'un an		
à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

57

- COMPTE DE RESULTAT -

UDAF 95

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Total	Net
Produits d'exploitation		
Cotisations	2 754	2 831
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Dont les ventes de biens relatives aux activités sociales et médico sociales		
Ventes de prestations de services	227 471	244 958
Dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Dont parrainages		
Produits des tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 164 241	1 812 997
Dont les contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico social	1 289 139	1 123 380
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	9 652	133 731
Utilisation des fonds dédiés	72 326	147 058
Autres produits	512	292
Total I	2 476 956	2 341 867
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation des stocks		
Autres achats et charges externes	382 649	436 186
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	167 101	128 295
Salaires et traitements	1 213 491	1 061 041
Charges sociales	532 326	454 951
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	75 356	50 942
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	21 366	76 294
Autres charges	35 569	32 702
Total II	2 427 857	2 240 411
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	49 099	101 456
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	5 284	235
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	5 284	235

49

- COMPTE DE RESULTAT -

UDAF 95

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Total	N-1
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	6 432	5 111
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	6 432	5 111
RESULTAT FINANCIER (II+IV)	-1 148	-4 876
RESULTAT COURANT avant impôts (I+II+III+IV)	47 951	96 580
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	212	17 150
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	212	17 150
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 390	32 866
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	1 390	32 866
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-1 178	-15 716
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 268	56
Total des produits (I+III+V) #NSP# #BOLD#	2 482 453	2 359 252
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII) #NSP# #BOLD#	2 436 947	2 278 445
EXCEDENT OU DEFICIT	45 505	80 807
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	27 009	12 684
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	27 009	12 684
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	27 009	12 684
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	27 009	12 684

9

ANNEXE COMPTABLE

UDAF 95

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 2 151 712€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 45 505€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Description de l'objet sociale, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre :

L'UDAF du Val d'Oise est une Institution départementale, reconnue par l'ordonnance du 13 mars 1945 modifiée par la loi du 11 juillet 1975 (code de l'Action Sociale et des Familles) qui lui confirme son caractère représentatif de l'ensemble des familles du département.

4 missions distinctes lui sont assignées :

- Donner son avis aux pouvoirs publics, sur les questions d'ordre familial, et proposer des mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
- Représenter l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics par le biais notamment de conseils, d'assemblées et organismes institués par l'Etat, la région, le département et les communes (CCAS, CAF, CPAM, organismes HLM, établissements de santé, ...)
- Gérer des services familiaux dont les pouvoirs publics lui ont confié la charge.
- Exercer devant toutes les juridictions les actions civiles vis-à-vis des faits susceptibles de nuire aux intérêts matériels et moraux des familles.

Ces missions sont réparties à travers plusieurs services :

- L'Institution
- MJPM
- PAEJ
- L'ISTF
- La médiation
- Point Conseil Budget

Ces ressources proviennent principalement des subventions de ses partenaires (DDETS, CAF et collectivités locales).

Information au titre des principes et méthodes comptables :

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'association gérant des établissements relevant du code de l'action sociale et des familles, elle entre en outre dans le champ d'application du règlement n°2019-04 du 08 novembre 2019 de l'Autorité des normes comptables relatifs aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition

de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, logiciels et brevets :

- Logiciel : 3 ans

- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans

Construction : 7 à 25 ans

- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Un litige salarial est en cours avec un salarié qui a quitté l'association en 2023. Aucune provision n'a été passée à la clôture car il n'y a pas de certitude quand aux frais qui pourront être engagés pour la résolution de ce litige.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,17 %
- Taux de croissance des salaires : 1,00 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Contributions volontaires en nature

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	27 008	12 684
Dons en nature		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	27 008	12 684
Total	27 008	12 684

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

Tableau des immobilisations :

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute Fin d'exercice
		Reévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Frais D'établissement	-	-	-	-	-	-
Autres Immobilisations Incorporelles	3 179	-	-	-	-	3 179
Total Immobilisations Incorporelles (I)	3 179	-	-	-	-	3 179
Terrain	131 193	-	-	-	-	131 193
Constructions	743 428	-	-	-	-	743 428
Installations techniques, matériels et outillages Industriels	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	72 546	-	107 238	-	-	179 784
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	115 133	-	6 637	-	1 002	120 768
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	91 133	-	-	91 133	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	1 153 433	-	113 875	91 133	1 002	1 175 173
Participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des Participations	-	-	-	-	-	-
Autres Titres Immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	1 845	-	800	-	800	1 845
Total Immobilisations Financières (III)	1 845	-	800	-	800	1 845
Total Général (I + II + III)	1 158 456	-	114 675	91 133	1 802	1 180 197

Méthode d'amortissements et de dépréciations :

Amortissement de l'actif immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur Début d'exercice	Augmentations (+)	Diminutions (-)	Valeur Fin d'exercice
Frais D'établissement	-	-	-	-
Autres Immobilisations Incorporelles	3 179	-	-	3 179
Total Immobilisations Incorporelles (I)	3 179	-	-	3 179
Terrain	-	-	-	-
Constructions	34 088	43 827	-	77 914
Installations techniques, matériels et outillages Industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	14 368	20 535	-	34 902
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	97 565	10 994	1 002	107 557
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	146 020	75 356	1 002	220 374
Total Général (I + II)	149 199	75 356	1 002	223 553

9

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-		
Prêts	-		
Autres immobilisations financières	1 845		1 845
Créances clients et comptes rattachés	121 529	121 529	
Autres	146 107	146 107	
Charges constatées d'avance	3 605	3 605	
Totaux	274 686	271 241	1 845
Prêts accordés en cours d'exercice	800		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	800		

Produits à recevoir :

	Montant
Clients - factures à établir	19 829
Fournisseurs - RRR à obtenir	0
Charges sociales - produits à recevoir	0
Produits à recevoir	90 646
Subventions à recevoir	40 411
Totaux	150 886

Informations sur les postes du passif du bilan :

Tableau de Variation des Fonds Propres ESSMS :

Variation des fonds Propres	Ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Consommation	Clôture
Fonds propres sans droit de reprise	4 371				4 371
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Écarts de réévaluation	-				-
Réserves hors activités sociales	101 510				101 510
Réserves des activités sociales	499 795		150 025		649 820
RAN hors activités sociales	-92 842	45 565			-48 276
RAN des activités sociales	203 957	36 242		150 025	90 175
Exc. ou déficit de l'exercice hors activ. sociales	44 565	-44 565	18 864		18 864
Exc. ou déficit de l'exercice des activ. sociales	36 242	-36 242	26 641		26 641
Situation nette	797 599	1 000	195 530	150 025	843 104
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	27 444				27 444
Droit des propriétaires - Comodat					
Total	825 043		195 530	150 025	870 548

49

Tableau des provisions :

	Provisions au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litige					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	51 176				51 176
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et financières sur congés payés					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	51 176				51 176

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 193 654 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
• à 1 an au maximum à l'origine	251	251		
• à plus de 1 ans à l'origine	711 954	50 917	208 155	452 882
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 844	45 844		
Dettes fiscales et sociales	302 384	302 384		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	85 887	85 887		
Produits constatés d'avance	47 333	47 333		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(**) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	50 476			
(***) Dont envers groupe et associés				
Total	1 193 654	532 616	208 155	452 882

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Fact non parvenue	18 456
Intérêts bancaires à payer	251
Dettes prov/congés payés	120 881
Autres charges à payer	7 500
Charges sociales s/congés payés	59 876
Charges sociales- charges à payer	3 580
Charges à payer	150
Totaux	210 694

Charges constatées d'avance :

9

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 605		
Total			

Produits constatés d'avance :

	Produits d'exploitation	Produits financières	Produits exceptionnels
Produits constatés d'avance	47 333		
Total			

Informations sur les postes du compte de résultat :

Concours publics et subventions :

Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice (en €)	Exercice N	Exercice N-1
Aides à l'emploi	-	-
Aides au développement des compétences	-	-
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initiales technologiques et professionnelles	-	-
Financement des formations par apprentissage	-	-
Forfaits d'externat	-	-
	dont forfait Etat	-
	dont forfait Région	-
	dont forfait Département	-
	dont forfait Communes et groupements de communes	-
Concours publics affectés à la formation professionnelle continue	-	-
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	-	-
Autres concours publics	1 289 139	1 123 380
Sous-total concours publics	1 289 139	1 123 380
Subventions État	150 446	80 417
Subventions Région	-	-
Subventions Département	17 000	7 000
Subventions Communes et groupements de communes	55 525	44 800
Autres subventions d'exploitation	652 131	557 400
	dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)	-
	dont autres subventions CAF	342 420
Report de subventions	-	-
Sous-total subventions d'exploitation	875 102	689 617
Total concours publics et subventions d'exploitation	2 164 241	1 812 997

Analyse du résultat :

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice		45 505
	MJPM	26 641
	Part du résultat sur gestion conventionnée	26 641
	Part du résultat sur gestion libre	18 864

Le résultat de la gestion libre pour l'année 2023 se traduit par un excédent de 18 864 euros et se décompose de la manière suivante :

Institution : + 24 454,08 €

9

ISTF : - 1 037,98 €

Médiation : - 4 552,28 €

PAEJ : 0 €

PCB : 0 €

	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
Résultat comptable	45 505	80 807
Reprise du résultat antérieur		29 266
Excédent ou déficit effectif global	45 505	110 073
Dont résultat effectif sous gestion propre	18 864	45 565
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	26 641	65 507

Autres informations :

Informations sur les effectifs

Rémunérations allouées aux dirigeants

Dans le cadre de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il est précisé que le Président et le Trésorier n'ont perçu aucune rémunération, ni avantage en nature au cours de l'année 2023.

En revanche, la 3ème personne parmi les 3 plus hauts cadres dirigeants est rémunérée, il s'agit du directeur administratif. Diffuser cette information reviendrait à donner une rémunération individuelle, ce qui pourrait être préjudiciable à la confidentialité souhaitée.

L'effectif total au 31 décembre est de 43 personnes.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 41 762 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 51 176 euros

Au regard des échanges en cours avec le financeur DDCS sur le sujet des provisions pour départ à la retraite, il a été décidé de maintenir la provision en l'état.

Effectif par catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socio professionnelle	Nombre d'ETP	Hommes	Femmes
Cadres	8,36	1	7,36
Employés	2		2
Techniciens	24,52	5,96	18,57
Total	34,88	6,96	27,92

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l'exercice	Report	Utilisations	Transferts	A la clôture de l'exercice Montant global	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (pro sans dep.)
DDCS PAEJ	65 327	65 327	65 327	7 882	7 882	
PCB	11 000	11 000	6 999	4 001	4 001	
ENFANTS PARENTS SEP.	10 967	10 967		24 451	24 451	
Total	87 294	87 294	72 326	36 334	36 334	

Honoraires du commissaires aux comptes

4

Conformément au Code de Commerce (C.com; Art. R1233-198 et R233-14 modifiés), le montant total des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2023, figurant au compte de résultat, s'élève à 10 800 € toutes taxes comprises.

Engagements hors bilan

Dans le cadre de son emprunt, l'UDAF a consenti une hypothèque légale spéciale de prêteur de deniers à hauteur de 800 000 €.

↷

